



COMPTE RENDU du Groupe de Travail « Chartes N2000 »

Sites Natura 2000 du nord est Cotentin aux falaises du Bessin

ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale

ZSC Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire

ZSC Falaises du Bessin occidental

ZPS Tatihou Saint-Vaast La Hougue

SIC Marais de cotentin et du bessin – baie des veys

12 juin 2015, DREAL Basse-Normandie (Caen)

Ordre du jour

- Rappel du contexte du GT Charte Natura 2000 (DREAL)
- Présentation des principes de la charte N2000 (AAMP)
- Rappel des enjeux des sites concernés – partie marine (CRPMEM)
- Présentation et échanges sur les propositions de recommandations et engagements généraux (CRPMEM)
- Elaboration des recommandations et des engagements par activité.

Remarque : le diaporama et le compte-rendu présentés au cours de la réunion sont mis à disposition sur le site web dédié à la démarche Natura 2000 « baie de Seine » :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>

Rappel du contexte du GT Charte Natura 2000

Jessica LAMBERT, de la DREAL Basse-Normandie, introduit la réunion en présentant l'ordre du jour et en rappelant le contexte dans lequel la Charte N2000 est établie. Au sein des 5 sites concernés, 3 possèdent déjà une charte qui sera complétée par la partie marine et 2 n'ont pas encore de charte.

Présentation des principes de la charte N2000

Sophie PONCET, de l'agence des AMP, poursuit avec la définition d'une charte N2000, son contenu et ses objectifs. Elle présente « qui peut y adhérer », « quelles sont les conditions d'adhésion » et « quels sont les avantages à signer cette charte ».

Rappel des enjeux des sites concernés – partie marine

Lucile AUMONT, du CRPMEM Basse-Normandie, présente rapidement les 5 sites N2000 concernés et leurs enjeux de manière synthétique.

Les représentants des pêcheurs plaisanciers regrettent de ne pas avoir eu connaissance du document sur les enjeux en amont de la réunion. Jessica Lambert rappelle que ce sont des enjeux issus des états des lieux qui ont été validés en février dernier et mis en ligne sur le site dédié à Natura 2000. A la demande de Claude RENARD, des précisions ont été apportées au sujet des enjeux présents sur ces sites. Ces derniers sont liés aux habitats ou espèces d'intérêt communautaires pour lesquels il faut veiller à la restauration ou à la conservation de certaines de leurs caractéristiques.

Les représentants des pêcheurs plaisanciers demandent comment la charte va répondre à la problématique dans des cas précis comme l'envasement de l'anse du cul de Loup. Sandrine ROBBE précise que la charte Natura 2000 n'est pas le bon outil pour y répondre. Elle rappelle les outils disponibles : les contrats Natura 2000 et les mesures agro-environnementales (MAE) donnant lieu à des contreparties financières mais non adaptés au milieu marin. Elle poursuit en posant les principes de la charte Natura 2000. Il s'agit d'une obligation réglementaire à mettre en place dans chaque Docob qui n'a d'autres ambitions que de promouvoir de bonnes pratiques de la part des différents usagers visant à répondre aux objectifs Natura 2000 et à maintenir l'état de conservation des espèces et habitats à enjeu des sites concernés. Elle ne permet pas la mise en place d'actions d'envergure visant à rétablir ces habitats et/ou espèces. Ainsi, une charte ne permet pas de mettre en place des actions de gestion complexes comme celle de la réduction d'un envasement.

Sandrine ROBBE illustre ses propos en prenant l'exemple de la baie du Mont Saint Michel où les bonnes pratiques portent principalement sur les activités touristiques et de loisirs (randonnée des guides de la baie, survols, pêche à pied ...).

Présentation et échanges sur les propositions de recommandations et engagements généraux

Présentation des recommandations de portée générale

Lucile AUMONT présente rapidement la définition des recommandations de portée générale et propose quelques exemples.

<u>Proposition de recommandation</u>	<u>Commentaires des acteurs</u>
1- Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur notamment sur le site baiedeseine.n2000.fr	
2- Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site, notamment en transmettant à l'administrateur mes observations les plus intéressantes.	<ul style="list-style-type: none">– Il y a beaucoup d'éléments à signaler aux structures animatrices ce qui va alourdir la gestion du site.– Des questions se posent également sur les modalités de traitement des données.

<p>3- J'informe les usagers, membres ou clients que je représente des engagements auxquels j'ai souscrit.</p>	<p>Il est proposé de mettre ce travail d'information dans les recommandations liées à certaines activités</p>
<p>4- Je contribue à la sensibilisation des usagers et informe les personnes qui auraient des pratiques non respectueuses sur les façons de limiter leur impact sur le milieu.</p>	<p>La recommandation 3 est plutôt de la surveillance (« rôle de gendarme » et « répression ») que de la sensibilisation : les acteurs proposent de regrouper les recommandations 3 et 4 ou de supprimer le point 3.</p> <p>La formulation de ces recommandations est donc à revoir.</p>
<p>5- Je délivre auprès des usagers, membres ou clients, les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site.</p>	
<p>6- Je signale tout macro-déchet ou tout type de pollution significative à la structure animatrice afin de concentrer les opérations de recherches ou de récupération.</p>	<p>Il est précisé la nécessité d'avoir une structure à quai.</p>
<p>7- Lorsque je pratique la pêche de loisirs, je déclare mes pratiques depuis le site internet dédié du Ministère en charge de l'Ecologie, afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTENTION, le site internet est actuellement désactivé, il n'est pas possible de faire cette déclaration. Cette déclaration doit être efficace pour que cela fonctionne. Il faut s'interroger sur la faisabilité de ces déclarations par exemple pour les personnes du camping du val de Saire. Il faut également savoir comment l'information va être traitée, à la charge de qui, pourquoi faire et quel est l'impact sur Natura 2000 avec quels moyens répressifs ? - Attention à ne pas contrôler plus celui qui se déclare. - Des programmes de comptages et pratiques de pêche à pied existent en côte de Nacre (financement AESN) et en côte ouest (life pêche à pied) - Manque de connaissance du nombre de plongeurs, du nombre de pêcheurs plaisanciers : pour mesurer l'impact ce serait intéressant. - Il s'agit là également d'un objectif de la DCSMM dont le programme de mesure est en consultation du public.
<p>8- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux, à terre comme en mer</p>	<p>Ceci implique une récupération des déchets. Cela demande des infrastructures adaptées à terre.</p>

Engagements de bonnes pratiques :

Lucile AUMONT présente les engagements de bonnes pratiques et ce qu'ils impliquent vis-à-vis des signataires de la charte. Les termes « contrôlables » et « sanctionnables » suscitent des réactions et des inquiétudes de la part des acteurs

Les acteurs s'interrogent sur l'utilité d'une telle charte N2000, sachant qu'ils s'engagent déjà sur des bonnes pratiques via leurs activités. La DREAL rappelle qu'il est gagnant en terme d'image, bénéfique pour eux, de montrer leur implication dans la démarche Natura 2000.

Deux propositions de bonnes pratiques ont été faites et modifiées en séance avec les acteurs :

- l'approche d'oiseaux ou de mammifères marins au sein du site ;
- la préservation des herbiers de zostères.

<u>Proposition d'engagement</u>	<u>Commentaires</u>
1- Ne pas perturber de mammifères marins ou de groupes d'oiseaux lors d'observations Point de contrôle : constat des infractions par les services en charge de la police de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- Ajouter « intentionnellement » et retirer « lors d'observations »- Adapter les bonnes pratiques préconisées à l'attitude générale des mammifères- Bien définir les signes de dérangement des espèces
2- M'assurer que mes pratiques ne perturbent pas les habitats les plus sensibles Point de contrôle : contrôle visuel, absence d'activité sur les herbiers	<ul style="list-style-type: none">- Bien préciser qu'il s'agit des herbiers de zostères- Points de contrôle : remplacer « absence d'activité » par « absence de piétinement ou d'ancrage »- Ajouter une carte situant les différents herbiers de zostères

Élaboration des recommandations et des engagements par activité.

Le point suivant avait pour but de reprendre chaque activité une à une et de laisser les acteurs faire des propositions de recommandations et d'engagements liés à leur activité. Un travail préparatoire de recensement des recommandations et engagements par activité dans les différentes chartes N2000 en mer existantes avait également été réalisé afin d'alimenter les discussions. Les premières activités présentées ont suscité des commentaires et modifications à apporter (cf. tableau ci-dessous). Par manque de temps, les discussions n'ont pas pu être approfondies, et certaines activités n'ont pas été abordées.

<u>Activité</u>	<u>Commentaires</u>
Pêche professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Le signalement d'espèces communautaires est un sujet en cours de discussion à diverses échelles. Il est proposé de retirer ce point en attendant les mises en place à venir.- Il est rappelé que les pêcheurs ont acceptés beaucoup de chose s'agissant des mesures de gestion réglementaires.- Il serait souhaitable de proposer au moins un engagement.

Pêche de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Il est rappelé que des bonnes pratiques sont déjà mises en place notamment sous forme de package au moment de l'adhésion aux associations ou fédérations
Plongée sous-marine	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de principe pour la mise en place de recommandations mais pas plus de 1 ou 2 engagements sur lesquels il se prononcera lors du prochain GT. - Quelques éléments sont à revoir par rapport à la charte qui avait été proposée : vitesse maximale autorisée, fait de s'amarrer sur des dispositifs fixés, etc... - La problématique de la mise à l'eau des bateaux sur les dunes ou l'absence de cale a été indiquée : problématique à évoquer au prochain GT du site Cap Lévi – partie estran et terrestres – relatif aux objectifs et les enjeux

Conclusion

Les acteurs soulignent que l'importance de devenir partenaire est basée sur la confiance.

La DREAL remercie les acteurs d'avoir participé au GT et conclut en décrivant la prochaine étape.

Il est proposé, à l'ensemble des acteurs marins concernés :

- de travailler sur un document reprenant les propositions de recommandations et d'engagements, en y rapportant les commentaires et remarques faites en séance.
- de laisser le temps à la concertation courant de l'été afin que chacun apporte ses propositions.

Un GT sera organisé à l'automne afin de présenter les propositions de chacun et de les amender ensemble.

ANNEXE

Personnes présentes :

Agence des Aires Marines Protégées	Sophie PONCET
Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (FNPPSF - Comité départemental 50)	Bernard CORBET
APPC (FNPPSF - Comité départemental 50)	Claude RENARD
Comité départemental 14 (FNPPSF)	Michel SIQUOT
CDPMEM-14	Paul FRANCOISE
CRPMEM Basse-Normandie	Lucile AUMONT
CRPMEM Basse-Normandie	Catherine PAUL
DREAL Basse-Normandie	Jessica LAMBERT
DREAL Basse-Normandie	Sandrine ROBBE
DRJSCS Basse-Normandie	Bruno CHANDAVOINE
Fédération Chasse sous-marine Passion	Serge CACCIA
FFESSM- Ligue des pays normands	Pascal BIGOT
FNPSA Normandie	Bernard ROSSELOT
GEMEL Normandie	Pascal HAQUEBART
GONm	Gérard DEBOUT
PLMVS (FNPPSF - Comité départemental 50)	Jean-Claude CLOLUS
Mairie de Grandcamp Maisy	Olivier MADELAINE

Personnes excusées :

Sous-préfecture de Cherbourg	JB ARSA / Alban BOURDIN
ONCFS, délégation interrégionale Nord-Ouest	
CRPMEM Basse-Normandie	Daniel LEFEVRE
CRPMEM Basse-Normandie	Béatrice HARMEL
Conseil Général de la Manche	Valérie BALAGUER
FNPSA	Frédéric BLED
Association des Usagers de Roubaril	Jean-Paul LEBOYER
DDTM 50	Régine TAVERNIER
Pdt CSRPN Basse-Normandie	Jean-Philippe RIOULT
Fédération Chasse sous-marine Passion	Pierre FEUILLY
Mairie d'Isigny	M. le maire
PNA	M. DEISS
Président CPML 50	Jean LEPIGOUCHET
	Jean-Luc MATELOT
Mairie de Fermanville	élu
Mairie de Gatteville-le-Phare	élu
Fédération de Chasse	Gérard BAMAS